

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE PROSNES ET DE VAL DE VESLE

Plan pluriannuel de gestion de la rivière La Prosne

ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL COMPORTANT UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 61 - 2019 - DIG - EP du 3 octobre 2019, il sera procédé sur le territoire des communes de **Prosnes et de Val de Vesle**, à une enquête publique sur le projet susvisé présenté par le président du syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suippe. **Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Prosnes.**

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé aux mairies de **Prosnes et de Val de Vesle** pendant 33 jours entiers et consécutifs, **du lundi 28 octobre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 29 novembre 2019 jusqu'à 17 heures inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-Eau et consultable sur un poste informatique mis en place à la direction départementale des territoires de la Marne (DDT) aux jours et horaires habituels d'ouverture de la DDT.

Toute information pourra être demandée à Madame Aline ANTOINE, cheffe de service des cellules "SAGE", "Contrats", "Rivières" du syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suippe par téléphone 03 26 77 70 47 - par voie postale au syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suippe - Place de l'Hôtel de Ville - CS 8003651722 - 51722 Reims cedex, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse ddt-seepr-pe@marnegouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources - cellule politique de l'eau - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

Monsieur Jacky CLEMENT, chargé d'études principal en planification en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

à la mairie de Prosnes, le :

Lundi 28 octobre 2019 de 9 heures à 11 heures (ouverture d'enquête),
Mercredi 13 novembre 2019 de 16 heures 30 à 18 heures 30,

la mairie de Val de Vesle, le :

Mercredi 13 novembre 2019 de 9 heures à 11 heures,
Vendredi 29 novembre 2019 de 15 heures à 17 heures (clôture d'enquête)

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par écrit aux mairies de Prosnes et Val de Vesle, à l'attention de Monsieur Jacky CLEMENT, chargé d'études principal en planification en retraite, commissaire-enquêteur, qui les visera et les annexera aux registres d'enquête.

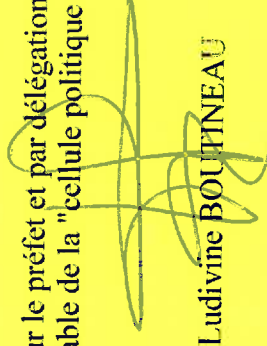
Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante ddt-seepr-pe@marnegouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée aux mairies de **Prosnes et de Val de Vesle**, à la DDT de la Marne - service environnement, eau, préservation des ressources - cellule politique de l'eau - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à une déclaration d'intérêt général comportant une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de chacune des demandes.

Châlons-en-Champagne, le **07 OCT. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la "cellule politique de l'eau"



Ludivine BOUTINEAU